

**Conseil économique et social**Distr. générale  
28 mars 2019Français  
Original: anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Trente-huitième réunion

Marrakech (Maroc), 20-22 mars 2019

Point 9 de l'ordre du jour\*\*

**Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts ; examen**  
**des recommandations et des projets de résolution****Rapport de la réunion du Comité d'experts****Introduction**

1. La trente-huitième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 20 au 22 mars 2019, sous le thème « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique ».

**Première partie****I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)****A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Zambie, Zimbabwe.

3. La communauté économique régionale suivante était représentée : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour la population, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies.

---

\* Réédité le 28 mars 2019 pour des raisons techniques.

\*\*E/ECA/COE/38/1/Rev.2.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

6. Des observateurs des organisations suivantes étaient présents : Forum africain sur l'administration fiscale, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine, Forum maghrébin pour l'environnement et le développement, Groupe de travail sur les chemins de fer, Youth Alliance for Leadership, Développement en Afrique (Afrique centrale).

## **B. Déclarations liminaires**

7. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président sortant du Comité, M. Elsadiq Abdalla (Soudan), la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M<sup>me</sup> Vera Songwe, et le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances, M. Zouhair Chorfi, représentant le Gouvernement marocain.

8. Dans sa déclaration, M. Abdalla a remercié le Gouvernement et le peuple marocains et exprimé sa gratitude à la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Vera Songwe, pour l'orientation des travaux de la Conférence. Il a souligné la pertinence et l'opportunité, pour les décideurs africains, du thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence, à savoir " La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique ". En particulier, il a déclaré que la numérisation et l'Internet étaient indispensables pour faire avancer le continent et pour mesurer les progrès accomplis à chaque étape. Il a aussi souligné le rôle des médias sociaux dans la transformation sociale.

9. Après une minute de silence observée à la mémoire des pertes humaines causées récemment lors de l'accident de l'avion d'Ethiopian Airline et du cyclone qui a frappé une partie de l'Afrique australe, M<sup>me</sup> Songwe a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement marocain d'avoir réservé un accueil chaleureux à cette manifestation. Elle a insisté sur l'énorme potentiel de transformation économique rapide que l'Afrique peut atteindre au cours de la prochaine décennie grâce à l'accroissement de sa population active et de ses ressources naturelles. Elle a déclaré qu'il importait de disposer de ressources publiques suffisantes en appliquant une politique budgétaire adéquate pour financer le développement et a appelé à accroître considérablement la portée des mécanismes de mobilisation des ressources intérieures et du commerce grâce à la numérisation. Reconnaisant les défis liés à la promotion de l'économie numérique et à l'adoption de la culture de la numérisation, elle a ajouté qu'avec les politiques et les cadres appropriés, les pays peuvent tirer parti de la numérisation pour promouvoir une croissance durable.

10. Dans sa déclaration, M. Chorfi a souhaité à tous les participants la bienvenue à Marrakech. Il a indiqué que l'organisation de la Conférence 2019 au Maroc reflétait l'engagement fort de son pays en faveur de la coopération Sud-Sud en Afrique, un sujet de première importance pour Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc. Il a remercié la Secrétaire exécutive de la CEA et toute son équipe pour le soutien apporté au Maroc en vue de la bonne organisation de la Conférence. M. Chorfi a salué le rôle pionnier de la CEA dans la réflexion politique et les initiatives de développement concernant l'Afrique et a insisté sur l'importance de l'économie numérique pour le développement du continent. La numérisation est essentielle pour améliorer la mobilisation et l'utilisation des recettes intérieures, renforcer la compétitivité, développer le commerce et repositionner les pays africains dans les chaînes de valeur mondiales. Pour optimiser l'ère du numérique, les pays africains doivent relever des défis majeurs, notamment l'accès universel à l'Internet, la protection contre

la cybercriminalité, la mise en place des infrastructures et le renforcement des capacités humaines.

## II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

11. Les pays ci-après ont été élus par le Comité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Maroc (Afrique du Nord)
Premier Vice-Président :	Éthiopie (Afrique de l'Est)
Deuxième Vice-Président :	Zambie (Afrique australe)
Troisième Vice-Président :	Togo (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur :	Guinée équatoriale (Afrique centrale)

12. Suite à la proposition du bureau de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres, il a été créé un comité de rédaction ad hoc chargé d'examiner et d'approuver le rapport de la réunion des experts, d'examiner le projet de déclaration ministérielle et de présélectionner les projets de résolution soumis en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier si nécessaire avant leur examen par la Conférence des ministres. Sur proposition du Bureau de la cinquante et unième session, il a été décidé que les dix pays ci-après constitueraient ledit comité :

Afrique centrale :	Congo et Guinée équatoriale
Afrique de l'Est :	Djibouti et Ethiopie
Afrique du Nord :	Algérie et Maroc
Afrique australe :	Lesotho et Zambie
Afrique de l'Ouest :	Sénégal et Togo

13. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, le Comité a examiné puis adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué :

1. Ouverture de la réunion ;
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique ;
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique ;
5. Présentation du thème de la cinquante-deuxième session de la Commission, intitulé « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique » ;
6. Questions statutaires ;
7. Date, lieu et thème de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
8. Questions diverses ;
9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolution ;
10. Clôture de la réunion.

## Deuxième partie

### Compte rendu des travaux

#### III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (point 3 de l'ordre du jour)

##### A. Présentation

14. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu général de l'évolution économique et sociale récente en Afrique, en mettant l'accent sur les principaux messages du rapport publié sous la cote E/ECA/COE/38/2.

15. La croissance économique en Afrique avait légèrement reculé, passant de 3,4 % en 2017 à 3,2 % en 2018. Cette croissance restait encore en deçà du potentiel de croissance de l'Afrique, estimé à plus de 9 %. Certaines grandes économies - l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigéria - affichaient certes une reprise favorisée par la consommation des ménages, mais leurs niveaux de croissance économique restaient relativement faibles, tandis que, dans les pays qui ne disposaient pas de ressources naturelles abondantes, la croissance restait forte, tirée par des investissements publics importants, en particulier dans les infrastructures.

16. Malgré la réduction des déficits budgétaires sur le continent, la dette publique, en particulier la dette extérieure, avait légèrement augmenté en 2018. L'inflation avait continué de baisser en 2018, compensant largement les effets de la hausse des cours mondiaux du pétrole, en particulier dans les pays importateurs de pétrole. Les progrès en matière de réduction de la pauvreté étaient lents, mais constants, car l'incidence de la pauvreté a diminué, mais le nombre de pauvres est resté le même. Les inégalités de sexe et la discrimination professionnelle à l'égard des femmes ont des conséquences très néfastes sur la situation économique des États et constituent un obstacle de taille à la croissance et au développement inclusifs.

17. L'insécurité – à l'origine d'une forte hausse du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre territoire – et les épidémies ont détourné des ressources qui auraient été utilisées à des fins de développement.

##### B. Débat

18. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont fait observer que le taux de croissance économique moyen en Afrique n'était pas suffisant pour créer des emplois, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie. Il a été noté que la croissance démographique était généralement plus forte que la croissance économique dans de nombreux pays, ce qui avait contrecarré les efforts visant à réduire la pauvreté. Les experts ont souligné la nécessité d'augmenter significativement les taux de croissance en accroissant notamment les investissements, qui se situent actuellement à 25 % du PIB, pour atteindre 30 % à 35 %. Il y a également lieu de mieux exploiter les gisements de croissance qui résident dans les volumes importants d'importation de biens qui pourraient être produits en Afrique, afin de réaliser cette croissance. L'accent devrait également être mis sur les aspects sociaux du développement tels que le capital humain, l'emploi, la sécurité humaine, l'égalité des sexes, le handicap et la participation des jeunes.

19. Il a été noté que les niveaux d'endettement et leur soutenabilité constituaient l'un des principaux obstacles à la croissance et au développement à long terme de l'Afrique. Les experts ont souligné la nécessité d'une analyse

approfondie de la soutenabilité de la dette pour s'assurer que les investissements sont orientés vers les secteurs productifs de l'économie dans le but de créer des emplois et d'améliorer le niveau de vie des populations.

20. Les experts ont noté la nécessité d'améliorer la coordination des politiques publiques, y compris celles portant sur la convergence macroéconomique, entre les États membres, les communautés économiques régionales, les banques de développement et d'autres institutions sous-régionales afin de renforcer la résilience de l'Afrique face à l'instabilité macroéconomique et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

### C. Recommandations

21. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient renforcer leur résilience en augmentant significativement leurs taux de croissance économique et en investissant davantage dans les secteurs productifs afin d'accroître leur potentiel de croissance et d'inclusion, notamment grâce à la création de partenariats public-privé. Ils devraient en outre diversifier et transformer structurellement leurs économies pour mieux soutenir l'industrialisation de l'Afrique et renforcer le commerce intra-africain par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. De plus, les exportations devraient être basées sur la création de valeur ajoutée au niveau local, plutôt que sur les matières premières ;

b) Les États membres devraient améliorer la gestion de la dette sur la base d'une analyse approfondie de la soutenabilité de celle-ci et faire davantage d'efforts pour la mobilisation des ressources internes. En outre, les États membres devraient explorer la possibilité de transformer les dettes en investissements. Dans ce cadre, ils ont demandé à la CEA d'apporter un appui technique aux efforts de gestion de la dette des États membres ;

c) La CEA devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la coordination des politiques publiques entre les pays et les entités sous-régionales, en créant une plateforme de coordination des efforts des États membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

## IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

### A. Présentation

22. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'*Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique*, publié sous la cote E/ECA/COE/38/3/Rev.1, soulignant l'importance des communautés économiques régionales dans la mise en œuvre des activités et programmes d'intégration régionale. Les progrès régionaux ont été mis en évidence dans les domaines suivants : convergence macroéconomique ; commerce, investissement et intégration des marchés ; libre circulation des personnes ; infrastructure, gouvernance, paix et sécurité ; exploitation minière ; éducation et acquisition de compétences. Un progrès remarquable a été la signature historique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en 2018. En créant un régime juridique continental unique, cet accord offrait de nombreux avantages potentiels tels que la création d'emplois, l'établissement de liens interindustriels, la diversification économique et la transformation structurelle ; il devrait contribuer également

aux efforts visant à assurer un développement durable. Le Marché unique du transport aérien africain, la numérisation et le commerce électronique devraient apporter des avantages considérables à l'intégration du continent.

## **B. Débat**

23. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont précisé que les efforts d'intégration régionale déployés par les communautés économiques régionales demeuraient inégaux et insuffisants. Si la volonté politique pour une telle intégration était évidente, en particulier après la ratification par 20 États membres de l'Accord portant création de la ZLECA, il restait encore beaucoup à faire pour sa mise en œuvre. Les experts ont également soulevé des questions à propos du coût de la non-intégration et ont suggéré que la CEA réalise une étude sur le sujet. Ils ont en outre suggéré que l'on étudie les raisons pour lesquelles le commerce de l'Afrique avec les autres continents augmente, alors que le commerce intra-africain reste faible.

24. Relevant que certaines données figurant dans le rapport pouvaient être jugées dépassées, les experts ont suggéré à la CEA d'utiliser les données les plus récentes de l'année précédente. À cet égard, les États membres ont été encouragés à présenter des statistiques nationales en temps voulu pour permettre une analyse plus précise. Les experts ont également suggéré que la CEA utilise des données statistiques officielles pour étudier les facteurs sous-jacents des tendances observées en matière d'intégration régionale.

25. Le secteur privé devrait être considéré comme une partie prenante majeure, car il apporte, entre autres avantages, des idées et des produits novateurs, des ressources financières, de l'efficacité, des connaissances et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. À cet égard, les experts ont aussi considéré la numérisation et le commerce électronique comme des outils indispensables pour renforcer le commerce et réduire le coût des affaires.

## **C. Recommandations**

26. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Étant donné que la disponibilité et l'utilisation de données et de statistiques à jour et fiables devraient être une priorité absolue pour les États membres, la CEA devrait travailler avec eux pour assurer la disponibilité en temps voulu des données et statistiques nationales les plus récentes ;

b) Étant donné les disparités entre sous-régions, les situations de celles-ci devraient être présentées dans le rapport pour permettre un meilleur suivi de leurs avancées respectives ;

c) La CEA et la Commission de l'Union africaine ont certes engagé des discussions sur le coût d'opportunité de la non-intégration, mais la CEA devrait réaliser une étude sur la question, qui pourrait influencer sur l'élaboration de politiques fondées sur des faits. Les experts ont par ailleurs insisté sur la nécessité pour la CEA d'aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leur stratégie nationale pour la ZLECA ;

d) Pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'accord portant création de la ZLECA, les États membres devraient mettre en place des institutions efficaces, faire appliquer les lois et règlements relatifs à l'enregistrement, au commerce, aux marchés des capitaux et à l'investissement, afin de réduire au minimum les litiges et l'arbitrage, ainsi que promouvoir la responsabilisation grâce à des mécanismes d'examen par les pairs et d'échanger des bonnes pratiques ;

e) Les États membres devraient continuer à créer un environnement propice à l'épanouissement des entreprises et à encourager la collaboration avec

le secteur privé, en particulier dans le cadre de projets d'infrastructure reposant sur des partenariats public-privé, afin d'accélérer l'intégration régionale.

## **V. Présentation du thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique : « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique » (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. Présentation**

27. Un représentant du secrétariat a présenté le document de travail sur le thème de la Conférence, publié sous la cote E/ECA/CE/38/13, en soulignant les points saillants et en attirant l'attention sur les questions que les experts souhaiteraient peut-être aborder dans leurs débats. En particulier, il a pris note de la décision prise en 2018 de créer à la CEA un centre d'excellence africain sur l'identité, le commerce et l'économie numériques, dont l'objectif serait notamment de promouvoir des normes minimales pour les systèmes d'identité numérique qui permettent de préserver l'inclusion, la confiance et l'interopérabilité, l'harmonisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identité numérique en Afrique et d'aider la Commission de l'Union africaine à élaborer une stratégie globale concernant l'identité numérique, le commerce numérique et l'économie numérique en Afrique.

### **B. Débat**

28. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont particulièrement intéressés aux rapports entre la numérisation et des questions comme les avantages du système, la gouvernance, le renforcement des capacités, le rôle du secteur informel, les points de vue des régions et l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

29. S'agissant de la gouvernance, ils ont souligné la nécessité de mettre en place des politiques et des cadres de gouvernance appropriés de numérisation qui soient inclusifs et suffisamment financés, comme c'était déjà le cas dans certains pays africains.

30. En ce qui concerne la sécurité numérique, les participants ont estimé que la cybercriminalité, la signature numérique, l'utilisation abusive ou inadéquate de l'information et la sécurité des données étaient des sujets de préoccupation. Les pays africains devaient disposer de cadres juridiques solides pour réprimer la cybercriminalité et les abus qu'elle implique. Aussi les procédures de sécurité devaient-elles être harmonisées aux niveaux sous-régional et régional.

31. S'agissant de la gestion des fonds publics, les experts ont précisé que la numérisation favorisait une plus grande transparence, la lutte contre la corruption et une meilleure perception des recettes. De nombreux pays africains ont entrepris les réformes nécessaires pour introduire la numérisation, certains créant même un ministère de l'économie numérique. Dans le domaine des finances publiques, les experts ont noté les efforts déployés par la majorité des États pour appliquer des téléprocédures en matière de déclaration et de paiement des impôts, ainsi que de gestion de la dépense publique. Ces évolutions ont permis d'améliorer la mobilisation des recettes et la qualité du système fiscal. Toutefois, il faudrait renforcer considérablement les capacités pour profiter pleinement du potentiel de l'économie numérique et les pays devraient tirer parti des possibilités d'apprentissage par les pairs et de coopération Sud-Sud à l'intérieur de la région. Il faudrait des investissements dans l'infrastructure,

comme les câbles à fibre optique, et dans les actions tendant à améliorer la pénétration de l'Internet.

32. Les experts ont souligné la nécessité urgente d'enrayer l'érosion de la base d'imposition et les stratégies d'évasion fiscale favorisées par l'importance des transactions numériques qui détournent les bénéfices vers des pays à fiscalité réduite. Ils se sont donc demandé si le plan d'action contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices lancé en 2013 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour lutter contre l'évasion fiscale tenait compte des besoins et de la situation des pays africains. Ils ont appelé l'attention sur les avantages potentiels de la technologie numérique qui permet d'améliorer les résultats budgétaires, de faciliter le commerce intérieur, transfrontalier et régional, de parfaire les procédures douanières et de soutenir la participation du secteur privé aux économies africaines.

33. Notant l'importance pour les économies africaines du secteur informel, dont les activités économiques ne sont ni enregistrées ni taxées, les experts ont fait remarquer que la numérisation pourrait mener à un système fiable permettant aux gouvernements d'identifier et d'enregistrer les contribuables.

34. En outre, les experts ont également mis l'accent sur l'application de la numérisation à la mise en œuvre du Programme 2030 et sur le partage d'expériences dans ce domaine.

35. La numérisation des registres sociaux a permis d'améliorer la rapidité et la qualité de la prestation des services publics destinés aux couches défavorisées de la société. Elle a aussi permis d'améliorer le ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux. La numérisation a également facilité un dialogue fondé sur des données factuelles avec les parties prenantes et une informatique décisionnelle efficace qui a éclairé les processus d'élaboration des politiques. Le numérique contribuait également au renforcement de l'appropriation par les gouvernements des nouveaux outils de communication, notamment les réseaux sociaux, les aidant ainsi à regagner la confiance du public et favorisant la responsabilisation dans le secteur public.

## C. Recommandations

36. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
  - i) Identifier et/ou créer des organismes responsables de la numérisation ;
  - ii) Encourager l'interconnexion des systèmes informatiques des différents organismes au sein des pays et, le cas échéant, entre eux ;
  - iii) Harmoniser leur approche de la numérisation pour assurer l'interopérabilité des systèmes informatiques sur le continent ;
  - iv) Renforcer leur capacité administrative en matière fiscale en embauchant, motivant et retenant des agents fiscaux compétents, capables de comprendre et d'appliquer des lois fiscales complexes, ainsi qu'en prenant des mesures pour assurer leur intégrité ;
  - v) Revoir et réformer leurs systèmes et programmes éducatifs afin de renforcer les connaissances et les compétences en matière de technologie numérique, renforçant ainsi le niveau et la couverture de la culture informatique ;
  - vi) Investir dans des infrastructures informatiques telles que les câbles à fibre optique et pour améliorer la pénétration de l'Internet dans les pays ;



- vii) Formuler et adopter des cadres réglementaires régissant l'application de l'identité numérique pour moderniser et formaliser le secteur informel en vue d'améliorer les recettes fiscales ;
  - viii) Mettre au point des systèmes d'incitation pour attirer et retenir des cadres hautement qualifiés, en particulier des ingénieurs et des experts informaticiens, au sein des administrations fiscales. Ces systèmes devraient, entre autres mesures, offrir des récompenses des avantages qui sont équivalents à ceux qu'offre le secteur privé ;
  - ix) Élaborer et mettre en place des incitations différenciées pour diverses catégories de contribuables qui, sur une base volontaire, déposent leur déclaration via des plateformes électroniques.
  - x) Mettre au point de solides systèmes de lutte contre la cybercriminalité et des menaces connexes qui découleront de la numérisation de leur économie.
- b) La CEA devrait :
- i) Travailler avec les pays africains pour finaliser le mandat du Centre d'excellence sur l'identité, le commerce et l'économie numériques ;
  - ii) Suivre régulièrement les possibilités qu'offre la numérisation et les menaces qu'elle fait peser sur les économies des pays africains ;
  - iii) Effectuer des analyses et organiser des réunions de groupes d'experts et des dialogues d'orientation sur la numérisation et sa contribution à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 ;
  - iv) Mener des études sur l'impact de la numérisation sur le rendement fiscal, y compris la quantification des avantages de la numérisation, pour appuyer la formulation de politiques fondées sur des données probantes ;
- c) La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, devrait :
- i) Finaliser d'urgence l'élaboration de la stratégie pour l'identité, le commerce et l'économie numériques en Afrique, en tirant le plus grand parti des expériences positives des pays africains;
  - ii) Aider les pays à élaborer une position commune sur les cadres multilatéraux de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices.
  - iii) Poursuivre, développer et renforcer la coopération Sud-Sud, y compris le développement des capacités dans l'application de la numérisation à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses.

## **VI. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (point 6 de l'ordre du jour)**

### **A. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019)**

#### **1. Présentation**

37. Au titre du point 6 a) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019 (document E/ECA/COE/38/14/Rev.1).

## 2. Débat

38. Le débat qui a suivi a porté sur les questions suivantes : renforcement des capacités statistiques ; planification des programmes de la CEA, renforcement des capacités et coordination avec les partenaires de développement ; et alignement des plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

39. S'agissant du renforcement des capacités statistiques, les experts se sont félicités de l'appui fourni par la CEA aux États membres dans ce domaine et ont souligné la nécessité d'investir dans le développement des compétences à l'ère du numérique. La CEA devrait apporter son appui au renforcement des capacités statistiques d'un plus grand nombre de pays africains pour leur permettre de combler les lacunes en matière de données, lacunes qui continuaient d'entraver l'établissement d'indicateurs de référence pour les objectifs du développement durable. Cet appui devrait bénéficier non seulement aux bureaux nationaux de statistique, mais aussi à d'autres entités nationales travaillant dans le domaine des statistiques. Pour sa part, le secrétariat a souligné l'importance pour les États membres d'investir dans le développement de la statistique, d'effectuer régulièrement des recensements et des activités d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que de partager des statistiques nationales avec la CEA.

40. En ce qui concerne la programmation et la coordination de la CEA, les experts ont noté que, bien que le Secrétariat de l'ONU soit passé aux cycles de planification annuels, il était important que la Commission élabore un plan à moyen terme. Ils ont également noté le large éventail d'activités entreprises par la Commission en vue de mettre en œuvre le programme de travail et ont demandé des précisions sur les mécanismes mis en place pour renforcer les synergies avec les autres donateurs et partenaires de développement. À cet égard, les experts ont été informés que des réformes étaient en cours dans le système des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la cohésion entre les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et national et de définir les rôles respectifs des organismes. Les experts ont souligné le rôle clé de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) dans le renforcement des capacités et noté les besoins importants des États membres en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la politique budgétaire, de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Des ressources financières suffisantes devraient donc être fournies pour financer les programmes de formation de l'IDEP.

41. Les experts se sont enquis des outils utilisés par la CEA pour aider les pays à aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, des défis et des enseignements tirés à cet égard et des mesures à prendre à l'avenir. Ils ont également demandé que des propositions concrètes soient faites sur les moyens d'encourager l'engagement du secteur privé et de la société civile dans ce processus. Les experts ont noté que tous les pays ne savaient pas que la CEA avait mis au point des outils pour aider les États à aligner leurs plans nationaux de développement sur les deux programmes d'action ou ne connaissaient pas la manière dont ils pouvaient présenter une demande d'assistance à la CEA à cet égard. Les experts ont aussi noté que la CEA avait mis au point un ensemble d'outils de suivi de la mise en œuvre des deux programmes, mais qu'elle avait retardé le lancement de ces outils parce que l'ONU dans son ensemble avait lancé une plateforme commune pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

## 3. Recommandations

42. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait continuer d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour développer leurs capacités statistiques nationales et leur

capacité à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ce faisant, la CEA devrait fournir un appui non seulement aux offices nationaux de statistique, mais aussi à d'autres entités nationales travaillant dans le domaine de la statistique ;

b) Les États membres devraient investir dans le développement des statistiques nationales, notamment en vue de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et devraient entreprendre des examens nationaux volontaires ;

c) Il faudrait mobiliser des fonds à l'appui des programmes de renforcement des capacités de l'IDEP et accorder à l'Institut un financement suffisant en faveur de ses programmes de formation. Les États membres devraient également régler, dans les meilleurs délais, leurs arriérés à l'IDEP ;

d) La CEA devrait accroître son appui aux États membres pour les aider à aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et, à cet égard, diffuser les outils qu'elle a élaborés, appeler l'attention sur les progrès accomplis et mettre en lumière les mesures à prendre pour relever les défis.

## **B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et autres recommandations ministérielles intéressant la Commission**

### **1. Présentation**

43. Au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante et unième session, ainsi que les autres recommandations ministérielles intéressant la Commission (E/ECA/COE/38/4/Rev.1).

### **2. Débat**

44. Le débat qui a suivi a porté sur les questions suivantes : appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et progrès accomplis dans ce domaine; migrations et libre circulation des personnes ; et financement des initiatives pour la réalisation des objectifs du développement durable.

45. S'agissant de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les experts ont noté avec satisfaction l'appui fourni par la CEA aux États membres pour faciliter la signature, la ratification et l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Accord, tout en expliquant au Comité comment les États membres pouvaient présenter des demandes d'assistance technique pour accélérer le processus de ratification et en soulignant que de nombreux pays africains avaient déjà demandé cette assistance. Les experts ont noté que très peu de pays seulement avaient ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et mis en évidence le rôle du secrétariat dans l'accélération de la ratification et de l'application de cet instrument.

46. Soulignant que le Protocole facilitait la création d'emplois, les experts ont estimé qu'il était nécessaire de se pencher sur les obstacles à sa ratification. Certains ont également évoqué les difficultés qu'éprouvaient de nombreux Africains à obtenir des visas et à accéder aux marchés du travail en dehors de leur pays d'origine, tout en affirmant que ces questions devaient être traitées

dans le respect des principes de réciprocité et d'intégration. Les experts ont également noté l'importante contribution du Groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et souligné que les États africains avaient adopté une position commune africaine sur des domaines thématiques essentiels. Les bureaux sous-régionaux de la CEA pourraient jouer un rôle clé dans le suivi des mesures prises dans le cadre du Pacte mondial. En réponse aux préoccupations exprimées au sujet de certaines propositions concernant le suivi et le contrôle des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de migration en Afrique, le secrétariat a précisé que ces propositions étaient examinées par les partenaires concernés dans le cadre de leurs organes compétents.

47. S'agissant des possibilités de financement des initiatives relatives à la mise en œuvre du Programme 2030, les discussions ont porté sur l'élaboration de mécanismes de financement novateurs qui pourraient être utilisés pour canaliser les investissements des secteurs public et privé vers les domaines qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. En réponse à une demande des experts, le secrétariat a mis l'accent sur les possibilités de financement liées à la mobilisation de l'épargne intérieure, en particulier des fonds de pension, à l'appui des initiatives de développement. En collaboration avec les banques de développement et les parties prenantes financières dans le domaine des énergies renouvelables, la CEA étudiait la possibilité d'utiliser des obligations vertes, ce qui pourrait accélérer le passage à la production d'énergies renouvelables et hâter la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité a souligné que, en luttant contre les flux financiers illicites, les États africains pourraient mobiliser des ressources pour aider à atteindre cet objectif.

### **3. Recommandations**

48. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les États membres devraient envisager de signer et de ratifier le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;

b) La CEA devrait produire dans un langage accessible, largement diffuser et mettre à jour périodiquement des documents d'information sur la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) La CEA devrait procéder à un examen détaillé du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, afin d'identifier les obstacles à la ratification du Protocole et formuler une stratégie pour faire progresser la ratification et l'application de celui-ci en Afrique ;

d) Le secrétariat devrait envisager de soumettre un projet de résolution demandant l'adoption de mesures en faveur de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

## **C. Plan-programme et budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2020**

### **1. Présentation**

49. Au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le projet de plan-programme de la CEA pour 2020, figurant dans le document E/ECA/COE/38/12.

## 2. Débat

50. Au cours du débat qui a suivi, les experts se sont inquiétés de l'absence de cadre de planification à moyen terme de la Commission servant à étayer les plans et budgets annuels, et ont exprimé la nécessité de présenter des plans et budgets détaillés sur une période de trois à cinq ans, toutes sources de financement confondues. En outre, ils ont souligné qu'il importait de se concentrer sur un nombre plus restreint de domaines d'intervention, en étroite collaboration avec les autres commissions régionales et les organismes des Nations Unies, en adoptant une approche intersectorielle.

51. Les experts ont demandé des éclaircissements sur le modèle macroéconomique utilisé par la CEA pour informer les décideurs et son applicabilité à différents pays d'Afrique, compte tenu du niveau variable de leur développement économique, et sur les critères de sélection des bénéficiaires des services consultatifs de la CEA. En outre, ils ont déclaré que la CEA devrait mettre l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et faire mieux connaître les avantages de l'économie bleue et les initiatives de financement liées aux statistiques.

## 3. Recommandations

52. À la lumière du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes :

- a) Compte tenu des contraintes budgétaires des pouvoirs publics, la CEA devrait encourager la création de partenariats public-privé ;
- b) La CEA devrait élaborer un cadre de programmation à moyen terme couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration des États membres avec la Commission. Les plans et budgets annuels seraient tirés de ce cadre, sur la base duquel seraient mesurés les résultats ;
- c) La CEA devrait élever le niveau d'ambition de son programme de travail ;
- d) La CEA devrait apporter un appui technique au secrétariat de la ZLECA et aux nouveaux comités de l'Union africaine (environnement, démocratie, gouvernance et élections) ;
- e) Le Programme-plan et budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2020 devrait être adopté.

## D. Rapport sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 957 (LI)

### 1. Présentation

53. Au titre du point 6 d) de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 957 (LI), qui figure dans le document E/ECA/COE/38/5.

### 2. Débat

54. Au cours du débat qui a suivi, le secrétariat a précisé que la proposition de changement de nom du Comité intergouvernemental d'experts en Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts visait à assurer une participation au niveau des hauts fonctionnaires et n'aurait aucune incidence sur le mandat du comité.

55. Les experts se sont dits préoccupés par le manque de coordination des interventions de la CEA dans les pays et ont suggéré de mettre en place un mécanisme approprié pour ce faire. Ils ont insisté sur la nécessité d'instaurer des échanges réguliers entre le secrétariat et les bureaux des divers comités

intergouvernementaux et sectoriels entre les sessions et de prévoir suffisamment de temps pour l'examen des questions statutaires.

56. En outre, les experts ont estimé qu'il était nécessaire de se concentrer sur la mise en place d'un mécanisme de révision du règlement intérieur des structures intergouvernementales et ont invité la CEA et la Commission de l'Union africaine à développer une coordination plus étroite dans l'organisation des réunions de leurs organes respectifs.

57. Les experts ont examiné les organes subsidiaires thématiques nouvellement proposés, qui sont destinés à constituer une structure intergouvernementale intégrée et efficace.

### 3. Recommandations

58. À la lumière du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes :

a) Pour renforcer la collaboration entre le secrétariat et les représentants permanents des États membres auprès de la CEA, il faudrait élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la retraite d'octobre 2018 et le suivi des progrès accomplis dans leur application ;

b) La CEA et les représentants permanents des États membres sont encouragés à mettre en place un mécanisme efficace de coordination des activités de la Commission et de ses organes subsidiaires dans les États membres, notamment la désignation d'un point focal pour faciliter le suivi et le partage de connaissances ;

c) Le secrétariat et les bureaux des comités intergouvernementaux et sectoriels sont encouragés à se réunir plus fréquemment, sur une base trimestrielle par exemple, entre les sessions.

## E. Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique et rapports des organes subsidiaires

### 1. Présentation

59. Au titre du point 6e) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport sur la sixième réunion de la Commission africaine de statistique, qui figure dans le document E/ECA/STATCOMVI/11; le rapport sur la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, établi en application de la résolution 961 (LI) (E/ECA/COE/38/10) ; les rapports des réunions des comités intergouvernementaux d'experts pour les différentes sous-régions, qui ont fait l'objet, pour l'Afrique centrale, du document ECA/CA/ICE/XXXIV/18; pour l'Afrique de l'est, du document ECA/EA/ICE/22; pour l'Afrique du Nord, du document ECA/NA/ICE/33/5; pour l'Afrique australe, du document ECA/SA/ICE/XXIV/2018/8; et pour l'Afrique de l'Ouest, du document ECA/WA/ICE/21/01D; le rapport sur les travaux de l'Institut africain de développement économique et de planification, établi en application de la résolution 956 (LI) (E/ECA/COE/38/8/Rev.1).

### 2. Débat

60. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné, s'agissant du rapport de la Commission de statistique pour l'Afrique, l'importance des indicateurs de développement statistique en tant qu'outil permettant de mesurer les progrès accomplis par les États membres dans ce domaine et ont insisté sur la nécessité d'en accélérer le processus d'application. Ils ont également souligné la nécessité d'assurer la disponibilité de statistiques crédibles, fiables et à jour pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Plusieurs pays présentaient des lacunes dans les données relatives aux indicateurs utilisés

pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et d'autres objectifs nationaux de développement. L'insuffisance des crédits budgétaires alloués au développement de la statistique, y compris la collecte, la production et la diffusion de données, a également été notée. Évoquant l'absence de cadres harmonisés pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les experts ont noté que la CEA avait élaboré un cadre destiné à harmoniser les aspirations des deux programmes.

61. S'agissant des comités intergouvernementaux d'experts, les experts ont souligné la nécessité de fournir des résumés concis de leurs rapports dans un seul document consolidé, pour examen par le Comité d'experts. Ils ont fait observer que les thèmes des sessions annuelles des comités intergouvernementaux d'experts étaient différents au sein des bureaux sous-régionaux et d'un bureau à l'autre. La difficulté d'évaluer les progrès au fil des ans a également été notée.

62. En ce qui concerne l'IDEP, les experts ont souligné l'importance du renforcement du capital humain pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et ont salué les travaux de l'Institut à cet égard. Ils ont cité des exemples de fonctionnaires de leur pays qui avaient bénéficié du programme de l'IDEP, ce qui démontrait la portée et l'impact de celui-ci. Ils se sont déclarés préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par la résolution 956 (LI) de 2018 sur l'IDEP et ont demandé à la CEA et à l'IDEP d'intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources, notamment d'exhorter l'Assemblée générale à augmenter la subvention à l'IDEP conformément à ladite résolution, afin que soient adéquatement financés les programmes de formation de l'Institut, dont les pays ont grand besoin. Ils se sont félicités des efforts que l'Institut a déployés pour établir des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs du développement et ont instamment demandé à tous les États membres de renforcer leur appui à l'IDEP par le versement de leurs contributions annuelles et le règlement des arriérés. En outre, il a été demandé à la CEA d'examiner le problème de l'inadéquation des compétences sur le continent et à l'IDEP de clarifier son processus de sélection des participants.

### 3. Recommandations

63. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) En ce qui concerne la Commission africaine de statistique :
  - i) La CEA devrait accélérer le processus de mise en œuvre de l'outil des indicateurs du développement statistique dont était assorti l'appui technique aux États membres ;
  - ii) Les États membres devraient allouer des fonds au développement de la statistique dans leur pays ;
  - iii) La CEA devrait aider les États membres à classer par ordre de priorité les indicateurs recommandés pour suivre les progrès accomplis au niveau national en ce qui concerne le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et les réduire à un nombre suffisant pour recueillir des données et produire les indicateurs requis ;
  - iv) La CEA devrait fournir des informations sur le renforcement des capacités grâce à des méthodes novatrices de production et de diffusion d'indicateurs statistiques tels que le produit intérieur brut trimestriel ;
  - v) La CEA et d'autres organisations devraient accélérer le processus d'adoption et de vulgarisation du cadre harmonisé de suivi des progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) En ce qui concerne le Forum régional africain pour le développement durable, la CEA devrait appuyer les efforts déployés par les États membres pour concevoir et mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à renforcer la participation du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, il convient d'assurer la participation significative et active du secteur privé aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable.

c) En ce qui concerne l'IDEP :

i) Les États membres devraient verser régulièrement leurs contributions annuelles et régler leurs arriérés ;

ii) La CEA devrait intensifier ses efforts de mobilisation des ressources, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour faire en sorte que les programmes de formation professionnelle de l'IDEP soient adéquatement financés ;

iii) L'IDEP devrait continuer d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources, notamment par le biais de partenariats stratégiques, afin d'optimiser le financement de ses programmes ;

iv) L'IDEP devrait maintenir ses programmes de formation sur les questions émergentes ayant un impact direct sur le continent ;

v) L'IDEP devrait tenir certains de ses cours de formation dans d'autres villes d'Afrique afin d'accroître la participation des femmes ;

vi) L'IDEP devrait améliorer sa communication avec les candidats à la formation à l'issue des processus de sélection.

## **F. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

### **1. Présentation**

64. Au titre du point 6 f) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, publié sous la cote E/ECA/COE/38/6/Rev.1.

### **2. Débat**

65. Les participants ont pris note de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

## **G. Rapport sur le financement du matériel roulant ferroviaire : une nouvelle solution pour l'Afrique**

### **1. Présentation**

66. Au titre du point 6 g) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur le financement du matériel roulant ferroviaire : une nouvelle solution pour l'Afrique, publié sous la cote E/ECA/COE/38/15.

### **2. Débat**

67. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont noté que l'insuffisance des infrastructures entravait la circulation des marchandises et compromettait la pleine réalisation des avantages de la Zone de libre-échange continentale



africaine. Les chemins de fer étaient essentiels pour combler le déficit infrastructurel de l'Afrique, notamment en reliant les pays sans littoral aux ports, et le secteur privé avait un rôle important à jouer dans leur développement. Le projet de train à grande vitesse pour le continent africain, initiative phare de l'Agenda 2063, a mis en évidence l'importance des chemins de fer pour l'intégration régionale du continent.

68. Les experts ont reconnu l'importance stratégique du Protocole ferroviaire de Luxembourg, qu'un nombre croissant de pays africains étaient en train de signer, ouvrant ainsi des possibilités de tirer parti des réseaux ferroviaires. Certains avaient également signé la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Convention du Cap). Les experts ont souligné la nécessité de mieux faire connaître le Protocole de Luxembourg et son importance pour l'Afrique.

69. Pour surmonter les obstacles au développement ferroviaire, tels que leur faible ordre de priorité dans certains pays, le sous-développement des marchés des capitaux et le coût élevé de l'entretien des chemins de fer, les experts ont souligné l'utilité des projets régionaux et sous-régionaux et la nécessité de définir des partenariats public-privé efficaces qui pourraient servir de référence. Il est toutefois important de garder à l'esprit que les partenariats public-privé ne sont pas exempts de risques qu'il importe de circonscrire en vue de tirer pleinement profit des possibilités qu'ils représentent. Les experts ont noté que, si des approches novatrices étaient de plus en plus explorées, les projets d'infrastructure étaient encore essentiellement financés par les gouvernements au moyen de prêts et ils ont souligné la possibilité de mobiliser les fonds de la diaspora pour des projets d'infrastructure.

### 3. Recommandations

70. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait sensibiliser les États membres au Protocole ferroviaire de Luxembourg et mieux faire connaître la teneur de celui-ci ;
- b) Les États membres devraient renforcer leurs capacités en matière d'entretien du matériel roulant ferroviaire.

## H. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)

### 1. Présentation

71. Au titre du point 6 h) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011 – 2020 (Programme d'Action d'Istanbul), publié sous la cote E/ECA/COE/38/7.

### 2. Débat

72. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Ils ont débattu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et recensé les priorités qui devraient guider l'élaboration des programmes ultérieurs.

73. De nombreux problèmes continuaient d'entraver la mise en œuvre du programme, notamment des problèmes de gouvernance, des catastrophes naturelles, le coût élevé de l'énergie, l'impact des flux de réfugiés, l'endettement croissant, l'accès limité à un financement abordable et à long terme, les besoins en renforcement des capacités humaines, la faible productivité agricole,

l'insuffisance de la création de valeur ajoutée et le manque de diversification économique.

74. Les futurs programmes devraient être axés sur l'accroissement de la production et de la productivité agricoles, l'augmentation de la valeur ajoutée et la promotion de la diversification économique. Les experts ont fait observer que la bonne gouvernance et la stabilité politique étaient indispensables pour attirer davantage d'investissements directs étrangers et ont appelé les pays africains à ne ménager aucun effort pour faire en sorte que leurs priorités soient prises en compte dans les négociations relatives aux futurs programmes d'action.

### **3. Recommandations**

75. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait réaliser une étude de référence du coût actuel de l'accès à l'énergie dans tous les PMA dans le but d'élaborer une stratégie et un programme d'appui pour favoriser la réduction de ce coût ;

b) La CEA et le Bureau du Haut Représentant devraient convoquer en 2020 une réunion préparatoire à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), prévue en 2021. À cet égard, la CEA devrait entreprendre des évaluations approfondies au niveau des pays pour mesurer les progrès accomplis et recenser les difficultés rencontrées par les PMA dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

## **I. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, axé sur la région Afrique**

### **1. Présentation**

76. Au titre du point 6 i) de l'ordre du jour, le représentant du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014 – 2024, axé sur la région Afrique, qui figure dans le document E/ECA/CRCI/10/9.

### **2. Débat**

77. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre et du Programme d'action de Vienne, noté des difficultés similaires à celles rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et recensé les priorités qui devraient guider l'élaboration des programmes ultérieurs.

78. Les pays en développement sans littoral et leurs voisins devraient améliorer l'accès à une énergie abordable, mobiliser des ressources financières suffisantes, abordables et durables, et promouvoir le développement de projets d'infrastructures clés, notamment des routes de transit, qui favoriseraient le développement économique.

79. Les experts ont pris note de la réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, qui s'était tenue à Marrakech les 18 et 19 mars 2019, et ont recommandé d'en entériner les résultats.

### **3. Recommandations**

80. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La CEA devrait poursuivre sa collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement

sans littoral et les petits États insulaires en développement afin d'aider les États membres à accroître leur production, leur valeur ajoutée et leur diversification économique ;

b) Les États membres devraient tout faire pour favoriser la ratification et la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, étant donné l'importance cruciale de cet accord pour la facilitation du commerce, de la circulation des biens et des personnes et de l'intégration régionale;

c) La CEA devrait accroître son appui aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit afin de faciliter les efforts visant à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne ;

d) Les pays en développement sans littoral et les pays de transit devraient coopérer étroitement en matière de développement d'infrastructures transfrontières, notamment les corridors commerciaux, les mesures de facilitation du commerce et les autres questions transfrontières.

## **VII. Date, lieu et thème de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique** (point 7 de l'ordre du jour)

81. Un représentant du secrétariat a renvoyé les experts à la note sur les dates, le lieu et le thème de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en 2020, qui figure dans le document E/ECA/COE/38/16. Il a proposé de tenir la réunion à Addis-Abeba du 18 au 24 mars 2020 sur le thème "L'avenir de l'Afrique : l'industrialisation à l'ère du numérique".

82. Les dates possibles en 2020 de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres ont été examinées. Le Comité s'est interrogé sur les dates proposées et a recommandé que le secrétariat consulte la Commission de l'Union africaine pour une date appropriée. À moins d'une proposition émanant d'un État membre, le lieu proposé par le secrétariat est approuvé.

83. Après délibération, le Comité a approuvé le thème proposé pour la cinquante-troisième session et prié le Bureau de consulter la CEA sur les sous-thèmes.

84. À la lumière du débat, le Comité a formulé la recommandation suivante : le secrétariat devrait consulter les États membres et présenter deux ou trois propositions pour examen et sélection.

## **VIII. Questions diverses** (point 8 de l'ordre du jour)

85. Aucune autre question n'a été soulevée.

**IX. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolution** (point 9 de l'ordre du jour)

86. Les experts ont examiné et adopté le rapport sur leurs travaux, sous réserve que le secrétariat serait chargé de sa finalisation. Les projets de résolution, tels qu'ils ont été examinés par le Comité, sont joints en annexe au présent rapport pour examen et, éventuellement, adoption par la Conférence des ministres.

**X. Clôture de la réunion** (point 10 de l'ordre du jour)

87. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 22 mars 2019, à 23 h 30.

## Annexe

### Projets de résolution soumis à l'examen de la Conférence des ministres

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts et qui figurent ci-après, sont soumis à la Conférence des ministres pour examen et, éventuellement, adoption

#### A. Données et statistiques

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* le rôle de clé de voûte du programme de transformation de l'Afrique que les systèmes statistiques nationaux jouent en appuyant les politiques de diversification économique et d'industrialisation et en facilitant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,

1. *Souscrit* au rapport et aux résolutions issus de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique tenue à Addis-Abeba les 3 et 4 octobre 2018 sur le thème « Renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux en appui aux politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique » ;

2. *Prend note* de la décision EX.CL/Dec.987(XXXII) du Conseil exécutif de l'Union africaine d'allouer 0,15 % du budget national aux activités d'appui à la production, à la diffusion et à l'utilisation des statistiques en vue de la mise en œuvre des plans nationaux de développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

3. *Engage* les partenaires de développement à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à continuer de répondre à la demande croissante de statistiques ;

4. *Encourage* les États membres à intégrer les technologies de l'information géospatiale et non géospatiale dans les mécanismes fondamentaux qu'ils utilisent pour faciliter la production et la diffusion de données statistiques ;

5. *Invite* les États membres à intégrer leurs stratégies nationales de développement de la statistique dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus budgétaires ;

6. *Invite également* les États membres à réexaminer et, le cas échéant, à modifier leurs cadres réglementaires respectifs concernant les statistiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et à la Charte africaine de la statistique ;

7. *Demande* aux États membres d'accroître la disponibilité des données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable et aux indicateurs régionaux intégrés ;

8. *Engage* les États membres à organiser le cycle de recensements de la population et des logements de 2020 en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

9. *Encourage* les États membres à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;

10. *Engage* les États membres à aider les bureaux nationaux de statistique et les ministères d'exécution apparentés à adopter les normes statistiques internationales, à mettre pleinement en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008, à compiler et à actualiser les tableaux des ressources et des emplois ;

11. *Invite* les États membres à envisager d'intégrer le Programme de comparaison internationale dans le relevé régulier des prix à titre de meilleure pratique et de meilleure utilisation, compte tenu surtout du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité des États membres à exploiter l'outil intégré qu'elle a mis au point pour le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## **B. Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

*La Conférence des ministres,*

*Réaffirmant* le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et sa résolution 934 (XLVIII) dans laquelle elle a invité les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, les organisations régionales et sous-régionales et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 de manière coordonnée, cohérente et diligente,

*Rappelant* la résolution 72/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui devait se tenir en décembre 2019, et a aussi décidé que l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours serait précédé de réunions préparatoires régionales, le cas échéant et dans la limite des ressources disponibles,

*Constatant* que les pays en développement sans littoral africains ont fait des progrès mitigés dans la réalisation du Programme d'action de Vienne et continuent de manquer d'infrastructures adéquates, en particulier en ce qui concerne les transports, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication, que leurs exportations se concentrent encore sur un nombre très limité de produits et qu'ils font toujours face à des défis de développement complexes,

1. *Prend note* de la tenue de la Réunion pour l'examen régional africain à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, les 18 et 19 mars 2019 à Marrakech (Maroc), et en approuve les conclusions ;

2. *Encourage* les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne ;

3. *Invite* les partenaires de développement, les organismes pertinents du système des Nations Unies, le secteur privé et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral de la région dans les domaines liés au Programme d'action de Vienne, comme l'investissement dans les infrastructures, la facilitation du transport, le

développement des capacités de production, l'intégration logistique et l'étude des coûts de la logistique ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes d'aider davantage les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains dans les domaines du développement des infrastructures, de l'élaboration de projets bancables, du développement des capacités de production, de la facilitation du commerce, et de la transformation structurelle, en particulier par l'accroissement de l'investissement et de l'assistance technique, et de promouvoir le renforcement de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, ainsi que l'approfondissement de l'intégration régionale ;

6. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de mener l'examen régional décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

## C. Plan-programme et budget 2020

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle et les fonctions du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il convenait de continuer de les adapter aux objectifs visés dans l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de réorganiser les structures régionales en tenant compte des spécificités de chaque région et du fait qu'il n'existe pas de solution toute faite,

*Rappelant* la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

*Prenant acte* des efforts que ne cesse de déployer la Commission pour se repositionner, améliorer ses orientations stratégiques et être en mesure d'appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

*Notant avec satisfaction* la vision de la Commission économique pour l'Afrique consistant à proposer des idées et des actions propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'appuyant sur ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction d'instance délibérante et sa fonction opérationnelle,

*Ayant examiné le plan-programme et le budget 2020<sup>1</sup>,*

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique un cadre de programme à moyen terme couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration des États membres avec la Commission ; des plans et budgets annuels seraient tirés de ce cadre, sur la base duquel seraient mesurés les résultats ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail ;

3. *Adopte* le plan-programme et le budget 2020 de la Commission économique pour l'Afrique, compte tenu des demandes ci-dessus.

#### **D. Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

*La Conférence des ministres,*

*Consciente* que le continent africain souffre d'un déficit persistant d'investissements dans les infrastructures de transport,

*Considérant* que les chemins de fer constituent un moyen efficace et écologiquement durable de déplacer les personnes et les marchandises à l'intérieur des États africains et partout sur le continent,

*Reconnaissant* que les États africains sont déterminés à moderniser et à étendre les réseaux ferroviaires nationaux et régionaux existants,

*Consciente* que, conformément aux directives pertinentes de l'Union africaine, il conviendrait que les nouveaux réseaux ferroviaires africains soient construits en utilisant l'écartement standard de 1 435 mm, ce qui obligera les États ou les entreprises publiques à réaliser de nouveaux investissements importants dans le matériel roulant ferroviaire,

*Rappelant* que le renouvellement ou l'extension de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant entraînera des coûts considérables pour les États ou les entreprises ferroviaires publiques ou privées et qu'il faudra donc mobiliser d'importants capitaux privés et investissements étrangers,

*Reconnaissant* que le système ferroviaire africain devrait être exploité de la manière la plus rentable possible,

*Notant* qu'à ce jour plus de 20 États africains sont devenus parties à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles<sup>1</sup> et au Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tous deux adoptés au Cap, en Afrique du Sud, le 16 novembre 2001,

*Consciente* que très peu d'États africains connaissent vraiment le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg),

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, sa campagne de sensibilisation et de promotion sur le continent en faveur du Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), en vue

---

<sup>1</sup> E/ECA/COE/38/12.

<sup>1</sup> Recueil des Traités, vol. 2307, no 41143.



d'expliquer les mérites de cette convention et sa contribution potentielle au financement du matériel roulant dans les projets ferroviaires ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées du secteur public et du secteur privé du continent, d'une part, sur la manière dont le crédit et le crédit-bail privés peuvent contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour revitaliser et développer le réseau ferroviaire africain et, d'autre part, sur les avantages de devenir partie au Protocole.

## **E. Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013, dans laquelle elle a donné pour mandat au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission selon sa nouvelle orientation stratégique, le but étant de lui permettre de soutenir le programme de développement transformateur de l'Union africaine ,

*Rappelant également* sa résolution 943 (XLIX) du 5 avril 2016, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de la structure intergouvernementale de la Commission, y compris de ses comités intergouvernementaux d'experts,

*Rappelant en outre* sa résolution 957 (LI) du 15 mai 2018, dans laquelle elle a décidé de donner au secrétariat un délai supplémentaire pour approfondir l'examen et l'analyse de la structure intergouvernementale de la Commission et a prié la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence, à sa session suivante, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts,

*Notant que*, dans sa résolution 72/279 du 31 mai 2018, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle et les fonctions du système de développement des Nations Unies au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, a souligné la nécessité de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional, et a approuvé une approche progressive de la restructuration du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional,

*Notant également* les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique pour une Afrique autonome et transformée et la réforme structurelle du secrétariat de la Commission en vue de mettre en œuvre des idées et des mesures pour une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : *l'Afrique que nous voulons* et ce, par ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de cellule de réflexion, sa fonction d'instance délibérante et sa fonction opérationnelle,

1. *Prend note* de l'examen de la structure intergouvernementale, de ses conclusions et de ses recommandations ;

2. *Approuve* les ajustements suivants à la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique :

- a) Organiser les organes subsidiaires sectoriels comme suit :
  - i) Comité de la gouvernance économique ;

- ii) Comité des statistiques et des données ;
  - iii) Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie ;
  - iv) Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles ;
  - v) Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre ;
- b) Changer l'appellation des comités intergouvernementaux d'experts qui existent au niveau sous-régional en comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts, en vue d'assurer l'adoption effective des politiques et une plus grande participation des hauts fonctionnaires aux travaux de ces comités.

## **F. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

*La Conférence des ministres,*

*Prenant note* du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul),

*Reconnaissant* que plus de la moitié de la population africaine vit dans les pays les moins avancés et que ces pays font face à des obstacles structurels particuliers à leur développement durable et à leur transformation,

*Notant avec préoccupation* que la capacité de production des pays les moins avancés d'Afrique reste faible, en particulier dans le secteur manufacturier, que la proportion des exportations mondiales de marchandises provenant des pays africains les moins avancés a diminué depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul et que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent est imprévisible et en deçà des engagements énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul,

*Se félicitant* de la sortie attendue de l'Angola et de Sao Tomé-et-Principe de la catégorie des pays les moins avancés, qui rejoindront les autres pays africains déjà sortis, à savoir le Botswana, Cabo Verde et la Guinée équatoriale,

*Affirmant* que l'appui continu de la communauté internationale sera déterminant pour surmonter nombre des obstacles au développement durable qui se dressent devant les pays les moins avancés,

*Rappelant* la Déclaration ministérielle adoptée à la deuxième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, dans laquelle les ministres ont chargé la Commission d'organiser une réunion régionale africaine d'examen avant la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

*Rappelant également* le paragraphe 157 du Programme d'action d'Istanbul, dans lequel il est demandé à l'Assemblée générale d'envisager la tenue d'une cinquième Conférence sur les pays les moins avancés, afin de

procéder à une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider de mesures ultérieures,

*Prenant acte* de la résolution 73/242 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2018, dans laquelle l'Assemblée décide de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, y compris les chefs d'État et de gouvernement, qui doit se tenir en 2021,

1. *Engage* les pays les moins avancés à poursuivre leurs efforts visant à mobiliser des ressources aux niveaux tant national qu'international et à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en vue d'accélérer leur développement économique et social ;

2. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de développement, y compris les pays africains qui ne font pas partie de la catégorie des pays les moins avancés, à continuer d'apporter leur appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ;

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à organiser, avec la coopération du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen en 2020, en prélude à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

## **G. La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique**

*La Conférence des ministres,*

*Prenant acte* du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur l'état des politiques budgétaires en Afrique et de la conclusion de ce rapport faisant état de l'existence d'un déficit de financement qu'il faut combler pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,

*Considérant* que la numérisation qui progresse à grands pas dans le monde d'aujourd'hui offre des possibilités exceptionnelles de stimuler le développement durable, en particulier grâce à une amélioration de la mobilisation et de la gestion des recettes publiques, au commerce, à l'investissement et au financement par le secteur privé,

*Prenant acte* des efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, pour lancer l'initiative sur l'identification, le commerce et l'économie numériques en Afrique,

*Prenant également acte* de la décision EX.CL/Dec.2(XXXIV) du Conseil exécutif de l'Union africaine en date du 8 février 2019, dans laquelle le Conseil charge la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les autres parties prenantes compétentes, une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique,

*Considérant* les problèmes que l'économie numérique pose en matière de politique fiscale en ce qu'elle permet aux entreprises de transférer facilement leurs bénéfices tirés de l'exploitation des ressources numériques, telles que la propriété intellectuelle, du lieu où les revenus sont générés vers des pays à fiscalité réduite, avec pour corollaire l'érosion de la base d'imposition,

*Résolue* à tirer parti de l'utilisation des technologies numériques pour renforcer le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques en Afrique, réexaminer leurs cadres fiscaux actuels pour les adapter à l'économie

numérique, en tenant dûment compte de l'évolution de la nature des entreprises que provoque la numérisation, appuyer les efforts déployés dans le cadre de l'initiative sur l'identification, le commerce et l'économie numériques en Afrique,

1. *Demande* aux décideurs des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile de favoriser et de privilégier les financements destinés à construire les infrastructures numériques, à travailler à la numérisation des paiements dans tous les secteurs et à mettre en place la réglementation requise pour faire en sorte que les services financiers numériques puissent être utilisés par tous et partout, et soient protégés contre la cybercriminalité ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'apporter son appui aux États membres dans leurs efforts visant à mettre au point des cadres permettant de tirer parti de la numérisation pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques par l'automatisation et le dépôt électronique de documents, l'identification numérique et la modernisation des processus budgétaires ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres partenaires compétents, d'élaborer une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique incluant les principes de bonne identification numérique et de normes harmonisées et un cadre réglementaire concernant la finance numérique et la technologie financière.

## **H. Initiative sur la numérisation et l'économie numérique**

*La Conférence des ministres,*

*Consciente* des avantages et des possibilités non négligeables qu'offrent les technologies numériques et de la contribution déterminante que la numérisation peut apporter à la réalisation des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, ainsi qu'à la promotion du développement général de l'Afrique,

*Rappelant* sa résolution 941 (XLIX) du 5 avril 2016 relative à l'organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, dans laquelle elle a réaffirmé que les technologies de l'information et des communications pouvaient stimuler le développement socioéconomique,

*Prenant acte* de la décision adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-deuxième session ordinaire, qui invite la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et les autres partenaires à élaborer une stratégie africaine d'identification, de commerce et d'économie numériques qui serait soumise pour examen et approbation au Conseil exécutif en février 2020,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir mis en place l'Initiative africaine sur la numérisation ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler à la réalisation de recherches sur les politiques, à la promotion du dialogue régional et au développement des capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres, la Banque africaine de développement, l'Organisation de

coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les autres parties prenantes ;

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de rendre pleinement opérationnel un centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique afin de s'attaquer au problème crucial de l'insuffisance des capacités dans le secteur numérique des États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, les partenaires de développement et les établissements d'enseignement supérieur africains ;

4. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à veiller à ce que les activités du centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique soient tangibles, assorties de délais et axées sur les résultats escomptés pour aider les États membres ;

5. *Invite* les États membres à envisager de mettre au point de solides systèmes de sécurité pour combattre la cybercriminalité et d'autres menaces informatiques qui découleront de la numérisation de leur économie.

---